

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 07/08/1936 modifiant celui du 22 décembre 1904 sur la comptabilité des matières appartenant à l'Etat au compte du département des colonies.

n° 07/08/1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 août 1936

Numéro JO
n° 477 du 31/08/1936

Date du numéro
31 août 1936

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendué applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vule décret du 10 juillet 1936, modifiant le le décret du 22 décembre 1904 sur la comptabilité des matières appartenant à l'Etat au compte du département des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 10 juillet 1936 susvisé modifiant le décret du 22 décembre 1904 sur la comptubilité des matières appartenant à l'Etat au compte du Département des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.